

INFORMATIONS GENERALES

1. Inscriptions

Le dossier d'inscription **complet** est à retourner au plus tard le 15 juin 2021, accompagné du règlement des frais d'inscription pour l'année 2021-2022.

Au-delà, merci d'appeler l'EFSR au 077 546 044 afin de prendre rendez-vous.

2. Repas

Les enfants ont la possibilité de prendre leur repas à l'école. La surveillance des repas est organisée par l'APE de l'EFSR et animée par un responsable et 4 assistantes. Tarif : 2 \$ par repas, puis 1\$ à partir du 11^{ème} repas dans le mois, à régler à la fin de chaque mois (sous réserve de modifications). Les tarifs couvrent uniquement la surveillance et la maintenance. Le repas est apporté par chaque enfant et déposé dans le réfrigérateur prévu à cet effet. Vous trouverez à votre disposition des étiquettes bleues à coller sur la boîte de votre enfant pour les repas qui ne doivent pas être réchauffés. **Un forfait est possible en début de trimestre**, le tarif est communiqué au début de chaque trimestre : en septembre, en janvier et en avril. **Les modalités d'inscription peuvent être adaptées en fonction de l'évolution du protocole sanitaire.**

3. Visite médicale

Prévue dans le règlement intérieur **en fonction de la disponibilité d'un médecin généraliste à Siem Reap**, elle concerne les élèves de GS et de CM2.

4. Activités extra-scolaires (AES)

L'EFSR recherche des intervenants et communique aux familles la liste des activités qui ont lieu à l'école et en dehors de l'établissement. Les inscriptions et le règlement se fait auprès des intervenants.

5. Classes de collège et de lycée

L'EFSR propose un enseignement direct pour les classes de 6ème et de 5ème avec pour finalité une homologation du cycle 3 et 4 (demande en cours), et via le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) pour les classes de la 4ème à la terminale.

Des frais supplémentaires aux frais de scolarité sont à prévoir pour les lectures obligatoires, pour les manuels scolaires et la blouse indispensable aux activités scientifiques.

6 enseignants sont présents pour encadrer le secondaire : un enseignant de français/histoire-géographie/EMC, un enseignant de mathématiques et matières scientifiques, un enseignant d'anglais, un enseignant d'espagnol, un enseignant d'arts plastiques et un enseignant d'EPS et musique.

IMPORTANT : Les frais d'inscription et de scolarité à l'école française pour le CNED couvrent l'inscription au CNED, la rémunération des enseignants et les frais administratifs (envoi des devoirs etc.). Ces cours de CNED nécessitent également un suivi régulier de la part des parents, et un travail autonome de la part des élèves.

6. Programmes

Les programmes scolaires suivis sont ceux de l'Education Nationale Française sous tutelle de l'AEFE. L'EFSR a cependant été autorisée à augmenter de 2h le volume horaire d'enseignement des langues étrangères. Mis à part ce changement, il ne sera pas possible de modifier des matières, voire de proposer des changements dans les méthodes d'enseignement.

Cependant, si certains parents le souhaitent, ces matières pourront être abordées dans le cadre des activités extrascolaires (cf. 4.) : langues étrangères, initiation etc.

Les programmes de tous les cycles sont consultables sur le site du Ministère de l'Education Nationale Française (<http://www.education.gouv.fr/>).

7. APE-EFSR

L'EFSR est gérée par l'association des parents d'élèves. Tous les parents d'élèves sont membres de droit de l'association dès l'inscription de leurs enfants et tant qu'ils s'acquittent des divers frais de scolarité. Les parents d'élèves élisent, ou réélisent, tous les deux ans, un bureau représentatif, composé d'un(e) président(e), d'un(e) trésorier(ère), d'un(e) secrétaire et de membres suppléants. Les membres du bureau se réunissent tous les mois lors d'un Comité de Gestion.

C'est le Comité de Gestion (dont les membres, élus, sont entièrement bénévoles) qui assure la gestion de l'école et est responsable de sa bonne administration.

Il vote le budget et en contrôle l'exécution, décide du montant des frais de scolarité, recrute les personnels, examine les questions traitant de la sécurité des personnes et des biens, de l'équipement et de l'aménagement des locaux, etc.

Deux fois par an, une Assemblée Générale, permet de faire un point avec l'ensemble des membres de l'APE (tous les parents d'élèves) sur les sujets importants de l'établissement. Ces réunions offrent la possibilité à chacun de s'exprimer sur la gestion de l'école (toutes questions d'ordre pédagogique sont traitées en conseil d'école ou avec la direction/enseignant).

Merci de contacter l'un des membres du bureau de l'APE-EFSR (Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Française de Siem Reap) pour toutes les questions relatives à la vie, l'organisation et la gestion de l'Ecole Française de Siem Reap : ape@ecolefr-siemreap.org

8. Coût de la scolarité

Voir document 2 « Règlement financier »